

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2013**

Le dix juin 2013 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juin 2013

**Présents** : Mmes BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL PEYLIN, SCOLARI  
Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, PERRIN, ROUDET, TROUILLOUD.

**Pouvoirs** Mme RONDELET donne procuration à Mme MARRANT, M. ROUGEMONT donne procuration à M. ROUDET

**Absent** : M. SCHNEIDER, MIRALLES.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Madame MONTEREMAL Marie Blanche- adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'agression qui a eu lieu au bureau de tabac. Il signale que les buralistes sont très affectés par cet évènement.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 18/2013 : Bail Ostéopathe

Décision 19/2013 : Bail commercial bureau de poste

Décision 20/2013 : Avenant n°1 au marché d'achat d'un véhicule polybenne d'occasion

<b>Délibération N° 40/2013 :</b>
----------------------------------

### **TARIF DENEIGEMENT HIVER 2013/2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées stabilisées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires a signé individuellement une convention de déneigement.

Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Par délibération du 3 juillet 2012 le conseil a fixé la participation de déneigement pour l'hiver 2012-2013 à 20 €.

Monsieur le Maire suite au travail de la commission de finances, propose de maintenir le tarif de 20 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer la participation pour l'hiver 2013-2014 à 20 € pour le déneigement des voies privées des lotissements par an et par habitation.

## Délibération N° 41/2013

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIRIES DES ZONES D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion des sites économiques, la commune de St Etienne de Crossey et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ont signé une convention concernant le déneigement des voiries des parcs d'activités.

Afin de poursuivre cette collaboration et de renouveler cette convention qui arrive à échéance, le Conseil Communautaire de la CAPV a autorisé le 22 juillet 2008, la reconduction des conventions de déneigement des voiries des parcs d'activités entre les communes membres et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

## Délibération N° 42/2013 :

**TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL DE LA GRANDE FORET**

Vu la délibération N°43 de 2012 fixant les tarifs d u camping municipal de la Grand Forêt pour la saison 2012  
Vu le guide d'application de la taxe de séjour du pays voironnais.

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des saisons à venir,

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants par nuitée:

Forfait 2 personnes + emplacement + véhicule :	<b>11€</b>
Forfait 1 personne + emplacement + véhicule :	<b>8€</b>
Personne supplémentaire : •Adulte :	<b>4€</b>
•Enfants (3 à 12 ans) :	<b>2,5€ gratuit pour les - 3ans</b>
Pour les groupes de + de 10 personnes les tarifs seront fixés à	<b>3€/personne</b>
Visiteur :	<b>1,50€</b>
Animal :	<b>1,50€</b>
Voiture supplémentaire :	<b>2,50€</b>
Taxe de séjour :	<b>0,22€</b> par personne de plus de treize ans
des exonérations et des réductions peuvent être accordé suivant le guide d'application de la taxe de séjour 2013 annexé à la délibération.	
Supplément branchement électrique :	<b>3€</b>
Une réduction de 50 % sur les tarifs sera appliquée pour les résidents faisant parti d'un organisme ayant lié partenariat avec la commune	
Service camping-car (vidange + eau) :	<b>5€</b>
Pour non résident	

**Le Conseil municipal, après avoir entendu et délibéré** décide à l'unanimité,

De fixer les tarifs du camping municipal de la grande forêt pour les saisons à venir comme proposés ci-dessus.

**Délibération N° 43/2013 :**

**REVISION ANNUELLE DES DROITS DE PLACE**

**CONSIDERANT** que chaque année la commune fixe les tarifs des droits de place en contrepartie de l'utilisation du domaine public à des fins commerciales et privatives.

Après avis de la commission de Finances du 3 juin 2013,

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée d'augmenter les droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils s'établiront comme suit (calculés par mètre linéaire par jour):

0.55€ le mètre linéaire pour les abonnés alimentaire passera à 0.60€  
0.65€ le mètre linéaire pour les abonnés autres qu'alimentaires passera à 0.70€  
1.00€ le mètre linéaire pour les non abonnés passera à 1.10€

Le paiement se fera au trimestre échu pour les abonnés et à chaque installation pour les autres. Chaque commerçant doit faire une demande écrite en Mairie pour s'installer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer les tarifs des droits de place à :

0.60€ le mètre linéaire pour les abonnés alimentaire  
0.70€ le mètre linéaire pour les abonnés textile  
1.10€ le mètre linéaire pour les non abonnés

- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**Délibération N° 44/2013 :**

**TARIFS DE LA RESTAURATION ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2013/2014**

Vu le rendu de la commission scolaire,

Vu le rendu de la réunion de travail

Vu le choix de la commune de mettre en place dès la rentrée de septembre 2013 les nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil les tarifs suivants pour les repas et de la garderie pour l'année scolaire 2013/2014.

Temps de garderie du matin de 7h30 à 8h30 : **1.00€**

Temps de restauration scolaire de 11h30 à 13h30 : **4.30€** (coût du traiteur 3.27€ temps de garderie 1.03€)

Temps de garderie du midi de 11h30 à 12h00 ou de 13h00 à 13h30 : **0.50€**

Temps de garderie du soir inférieur ou égal à 1h : **1.00€**

Temps de garderie du soir supérieur à 1h : **1.80€**

**Après discussion et délibération,**

Le Conseil municipal décide à 14 voix d'adopter les nouveaux tarifs de restauration et garderie scolaire pour la rentrée 2013/2014.

**Délibération N° 45/2013 :****DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DE FAISABILITE DES SECTEURS SOUMIS A DES RISQUES NATURELS SPECIFIQUES A LA MONTAGNE.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu une convention d'assistance technique relative à la prévention des risques naturels avec l'Office National des Forêts, service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM).

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en février dernier pour solliciter une subvention au montant le plus élevé auprès du RTM.

Les montants des études de faisabilité ont été récemment actualisés par le service RTM. Ce dernier a précisé que chaque étude sera subventionnée à hauteur de 70 % du montant HT. Il convient de délibérer à nouveau sur ce point.

Monsieur le Maire propose de lancer les études de faisabilité sur les différents secteurs identifiés comme risques naturels spécifiques à la montagne et détaille les montants :

- Etude de faisabilité des aménagements hydrauliques pour la protection des lieux habités au lieu-dit Le Perrin, pour un montant de 12 400 € HT ;
- Etude d'un dispositif de protection contre les chutes d'éléments rocheux aux hameaux de La Pierre, La Roche et le Perrin, pour un montant de 6000 € HT ;
- Etude de faisabilité des aménagements hydrauliques sur le ruisseau de Charrière, pour un montant de 9500 € HT ;
- Etude d'un dispositif de protection contre les chutes d'éléments rocheux au hameau de Tolvon, pour un montant de 3000 € HT.

Monsieur le Maire précise que le coût total de ces études s'élève à 30 900 € HT et propose de solliciter une subvention auprès des crédits « RTM » au titre du Ministère chargé de l'Agriculture pour un montant de 21 630 € HT.

Le montant desdites études restant à la charge de la commune est évalué à 9270 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention de 21 630 € HT auprès du service RTM au titre du Ministère de l'Agriculture dans le cadre des études de faisabilité des secteurs soumis à des risques naturels spécifiques à la montagne.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**Délibération N° 46/2013 :****VIREMENT DE CREDIT N°03/2013**

**Vu** la nécessité d'acheter un nouveau percolateur de 15 litres,  
**Vu** les différents modèles et leur prix allant de 175 à 325€ TTC.  
**Vu** que cette dépense n'a pas été inscrite au BP 2013,

**Vu** l'enveloppe de dépenses imprévues inscrites au BP 2013 de la section d'investissement,

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2013 soient modifiés ainsi : afin de permettre à la commission festivité de faire son choix sur le modèle le mieux adapté aux besoins communaux.

Articles	Intitulé	Dépenses
	<b>INVESTISSEMENT :</b>	
2188-103	Autres investissement	+325,00
020	Dépenses imprévues	-325,00

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** vote à 13 voix et une abstention, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2013 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

### POINT COMMISSIONS :

#### Finances

Monsieur Trouilloud fait le point sur le suivi budgétaire Il signale que pour les 4 premiers mois de l'année, 36 % des dépenses et recettes de fonctionnement ont été liquidées.  
30% des dépenses d'investissement ont été réalisées ou engagées.

Quelques postes sont en dépassement budgétaire:

Energie (electricité + gaz )

Carburant

Voirie (sel de déneigement...)

L'hiver particulièrement long explique ces dépassements. Des virements de crédit seront probablement à faire en fin d'année.

Une réunion pour le planning du gymnase a eu lieu. Les plages horaires de fin d'après-midi sont très demandées et doivent être partagées entre plusieurs associations.

#### Urbanisme

Divers échanges ont lieu entre le commissaire enquêteur, la commune et le bureau d'étude pour préparer l'enquête publique. La SEMCODA présentera leur projet en réunion de travail du conseil le 20 juin.

#### Travaux

Pour le projet de la cure, l'architecte Madame BERNERD rencontre les élus le 21 juin. L'appel d'offre pour les travaux devrait être lancé d'ici fin juin.

Monsieur le Maire rencontrera l'entreprise CONDI Rhône Alpes pour évoquer l'éventualité de l'achat d'une parcelle de terrain pour aménager le carrefour route de St Aupre – rue des tilleuls.

Les appels d'offre pour les travaux du wc public, de l'accueil mairie et de l'isolation du dernier étage de la mairie devraient intervenir fin juin début juillet.

Pour l'étude d'aménagement du centre Bourg, un groupe de pilotage va être créé avec : un représentant du Pays Voironnais, un du Conseil général, un représentant des commerçants, une personne compétente pour l'accessibilité handicapé, les élus suivants : Jean François Gaujour, Marc Boizard, Marie blanche Montéréal, Hubert Bérenger et le responsable des services techniques : Sylvain Prieur.

#### Vie du village

Plusieurs manifestations sont programmées au cours du mois de juin : la fêtes de la musique le 22 juin, la Kermesse des écoles le 29 juin. Les Estivales auront lieu en juillet le 5 juillet et la fête de la St jean le 6 juillet. 3 auteurs ont été conviés par la bibliothèque. Des classes de St Aupre, St Nicolas et St Etienne de Crossey ont bénéficié leurs présences et des ateliers ont eu lieu à la bibliothèque au cours desquels de magnifiques réalisations ont été faites par les enfants.

La saison culturelle 2013-2014 sera présentée à la prochaine réunion du conseil.

Commission Intergénérationnelle

L'association AEJ et plus particulièrement Florian Oulmière dans sa mission de coordination apporte une aide précieuse pour l'élaboration des projets d'animation pour le périscolaire. Déjà quelques membres d'associations ont répondu favorablement pour assurer diverses animations auprès des enfants. A chaque rentrée de vacances l'équipe du périscolaire encadrée par Florian préparera des plaquettes d'informations sur les thèmes abordés au cours des animations. Une procédure sera mise en place pour l'encadrement des enfants par les bénévoles.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 45

\*\*\*\*\*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 8 juillet 2013 A 20H30 DANS LA SALLE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

***Affiché le 17 juin 2013***